DEPARTEMENT DES YVELINES
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion
du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse

N°	11	C	26

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 07 mars 2011, à 18 h.

Les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc , sous la présidence du Président, M. Yves VANDEWALLE.

- Représentants du Conseil Général des Yvelines :
Mme LE SAINT (représenté) - M. PLANCHENAULT (représenté) - M. VANDEWALLE

- Représentants du Conseil régional d'Ile-de-France :
Mme BONZANI—*M. BOCK (représenté)* - M. FISHER — *Mme PECRESSE (représentée)*

Représentants des communes :
M. CHIVOT (Auffargis) - M. POUPART (Bonnelles) - M. QUERARD (La Celle-Les-Bordes) - M. MEMAIN (Cernay-La-Ville) - M. PANNETIER (Châteaufort) - M. GENOT (Chevreuse) - M. MONTEGUT (Choisel) - Mme LEMONNIER (Dampierre-en-Yvelines) - M. ALISSE (Lévis-St-Nom) - M. ALLES (Longvilliers) - M. LOLLIOZ (Magny-les-Hx) - M. CRENO (Le Mesnil-St-Denis) - M.PELLETIER (Milon-La-Chapelle) - M. BENIZE (Rochefort-en-Yvelines) - Mme TACYNIAK (St-Lambert-des-Bois) - M. SAUTIERE (St. Rémy-lès-Chevreuse) - M. FIDELLE (Senlisse) - M. LEVASSEUR (Vieille-Eglise-en-Yvelines) -

Objet :

MOTION
Permis de recherche d'hydrocarbures et gaz de schiste

Date de convocation

11/01/2011

Nombre de délégués

En exercice	31
Présents	21
Votants	25

. Vu les statuts du Syndicat mixte ;

. Considérant que l'État a publié des demandes de permis exclusifs de recherche qui ont été déclarés recevables et sont en cours d'instruction ;

. Considérant qu'une fraction importante du département des Yvelines est concerné par ces demandes et, notamment, une partie importante du territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

. Considérant que le projet de forage pétrolier d'exploration à Buloyer sur la commune de Magny-les-Hameaux s'est conclu par un courrier du Directeur de cabinet de la ministre déléguée à l'Industrie en date du 26 mars 2004 assurant « *qu'un permis de recherche pétrolière en Vallée de Chevreuse ne serait plus jamais accordé* » ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

. Affirme son opposition à tout projet de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures—gaz de schiste—sur l'ensemble du territoire du Parc, tel que déterminé par la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 10 février 2011.

P.C.C., Chevreuse, le

Le Président,
Yves VANDEWALLE

Le Président soussigné, certifie que la délibération n° 11 C 26 a été affichée à la :
et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet des Yvelines le :